Le kit de la reprise :   
textes prêts à l’emploi.

Distributeurs cuisine, dressing et salle de bain  
Reprise 1 pour 1

Distributeurs, vendeurs en ligne, ces éléments de langage sont pour vous !

Si vous disposez de 200 à 1000 m² de surface de vente à emporter pour les produits de la cuisine, du dressing ou de la salle de bain, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit l’obligation de reprendre dans votre magasin, le mobilier usagé de vos clients, à l’identique de ce qu’ils achètent et emportent, à compter du 1er janvier 2022.

Si vous vendez et livrez vos clients, que votre chiffre d’affaires sur ces produits dépasse 100 000 euros HT par an, vous devez également prévoir la reprise à la livraison.

Pour répondre à cette obligation, vous devez informer vos clients des conditions de mise en œuvre de cette reprise. Nous vous proposons plusieurs textes courts pour vous y aider. Vous pouvez les reprendre sur vos supports numériques (site, newsletters, réseaux sociaux...) ou imprimés (journaux, flyers, affiches en magasin...).

N’hésitez pas à les adapter à votre situation.

En cas de doute, vous pouvez nous contacter.

**NB :** Si vous n’avez pas correctement informé vos clients, votre responsabilité peut être engagée, en cas de contrôle ou de contestation.

Les textes prêts à l’emploi comprennent :

* Des messages principaux
* Des articles : une brève et un article
* Une FAQ
* Des suggestions de publications pour vos réseaux sociaux

# 1. Les messages principaux

Vous livrez vos clients et vous réalisez plus de 100 000 euros HT de chiffre d’affaires annuel sur ces produits. Voici une proposition de message.

|  |  |
| --- | --- |
| Si le produit livré fait plus de 20 kg, vous devez proposer la reprise 1 pour 1  sur le lieu de livraison | Un livré, un repris sans frais  Nous reprenons sans frais vos anciens meubles (cuisine, dressing, meubles de rangement, meubles de salle de bain...) lors de la livraison d’un produit neuf. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. (Ou renseignez-vous dans votre magasin). |
| Si le produit livré fait moins de 20 kg, vous pouvez proposer la reprise 1 pour 1  sur un point de collecte | Un livré, un repris sans frais  Pour l’achat d’un petit élément de cuisine, de rangement ou de salle de bain (de moins de 20 kg), vous pouvez déposer sans frais l’ancien dans un point de collecte. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. (Renseignez-vous auprès de votre magasin pour connaître le site le plus proche de chez vous ou lien vers liste des points de collecte). |

Vous disposez d’une surface de vente à emporter supérieure à 200 m² : vous devez reprendre les produits usagés identiques de vos clients. Vous avez deux options :

|  |  |
| --- | --- |
| Vous proposez la reprise 1 pour 1  en magasin | Un acheté, un repris sans frais  Nous reprenons sans frais vos anciens meubles (cuisine, dressing, meubles de rangement, meubles de salle de bain...) à l’achat d’un neuf. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. (Ou renseignez-vous dans votre magasin). |
| Vous ne pouvez pas assurer cette reprise 1 pour 1 en magasin. Après vous être assuré de l’existence d’un point de collecte auprès d’Ecomaison, vous pouvez proposer le retour sur ce point à vos clients. | Un acheté, un repris sans frais  Pour l’achat d’un élément de cuisine, de rangement ou de salle de bain, vous pouvez déposer sans frais l’ancien dans un point de collecte. Donné ou recyclé, une deuxième vie l’attend. (Renseignez-vous dans votre magasin pour connaître l’adresse la plus proche de chez vous ou lien vers liste des points de collecte). |

# 2. Articles

## Brève

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

Nous reprenons sans frais vos anciens meubles (cuisine, dressing, meubles de rangement, meubles de salle de bain...) pour l’achat d’un produit équivalent. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Renseignez-vous auprès de nos vendeurs sur les conditions de reprise.

*Moins de 400 signes*

## Article

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

Vous allez acheter une nouvelle cuisine, un élément de cuisine, de rangement ou de salle de bain et vous vous demandez que faire de l’ancien ? Nous avons maintenant une solution simple et éco-responsable à vous proposer.

### Simple

À l’achat de votre nouveau meuble, vous rapportez l’ancien en magasin ou vous le confiez à votre livreur sans frais. Seule condition : le produit repris doit être équivalent à celui acheté. En d’autres termes, une desserte pour une desserte, un meuble télé pour un meuble télé, un meuble de salle de bain pour un meuble de salle de bain, etc. Pour l’achat d’une nouvelle cuisine, notre cuisiniste vous proposera de reprendre l’ancienne lors de sa visite. Il organisera avec vous sa reprise sans frais. Vous pouvez également la déposer dans un point de collecte.

### Éco-responsable

Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics, partenaire de plus de 500 associations solidaires, garantit le recyclage du produit s’il est trop abîmé. Financé par l’éco-participation affichée à côté du prix, son objectif est le ZÉRO déchet. Non seulement vous vous débarrassez de votre cuisine démodée, de votre placard trop petit, de votre ancien dressing... mais en plus vous protégez l’environnement et soutenez l’emploi local.

*Moins de 1500 signes*

# 3. Propositions de publications

Reprise sans frais ! Simplifiez-vous la vie.

Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancien meuble sans frais.

Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancienne literie sans frais.

Chez XXX, la reprise c’est maintenant.

# 4. FAQ

**Comment ça marche la reprise de mon ancienne cuisine ?** Pour tout achat d’une nouvelle cuisine, nous reprenons l’ancienne sans frais en magasin ou à la livraison. Vous pouvez également rapporter les éléments de cuisine en magasin lors de votre achat. Si nous ne disposons pas de l’espace nécessaire, nous vous indiquons un point de collecte. Votre vendeur organise avec vous les modalités de livraison et de reprise. Enfin pour les projets sur mesure, notre cuisiniste organisera avec vous la reprise de vos anciens meubles en respectant la gestion de votre chantier.

**Quels sont les produits concernés ?** Les meubles de cuisine, dressings, meubles de salle de bain, meubles de rangement, meubles de salon, placards...

**Y a-t-il une taille maximum pour la reprise ?** Le produit repris doit être équivalent à celui acheté. Un caisson de cuisine pour un caisson de cuisine, une desserte pour une desserte par exemple.

**Faut-il démonter ma cuisine pour qu’elle soit reprise ?** Rapprochez-vous de votre magasin pour connaître les conditions de reprise particulières. Seule la reprise est sans frais, le démontage et la préparation éventuelle pour la reprise peuvent vous être facturés.

**Combien cela coûte ?** La reprise d’un produit usagé équivalent est sans frais dans le cadre de l’achat d’un produit neuf.

**Ma cuisine est encore en bon état, comment faire si je souhaite la donner à une association ?** Vous pouvez vous rapprocher de votre magasin pour savoir s’il a mis en place un partenariat avec une association solidaire ou vous rendre sur le site d’Ecomaison pour connaître l’association la plus proche de chez vous : www.ecomaison.com

**Que deviennent les meubles repris ?** Les produits repris sont recyclés grâce à Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics. Les meubles encore en bon état peuvent être confiés à des associations solidaires à proximité. Les plus abîmés sont recyclés. Ils sont transformés en matières premières (bois, ferraille, plastique, mousse...) ou servent de combustibles pour l’industrie ou le chauffage.